

# H U M E U R D E B L É

## QUE CROIRE ?

Depuis un an, la Commission européenne refuse obstinément d'adapter le régime céréalier douanier de l'U.E, comme elle pourrait juridiquement le faire. Cette situation explique que l'importation de 3,1 millions de tonnes de blé dans l'UE ait été engagée entre le 1er juillet et le 1er octobre. Trois fois plus que durant la même période de 2001, lorsque les blés russes et ukrainiens ont commencé à déferler sur l'Europe.

Certes, l'UE s'est lancée fin juillet dans une négociation à l'OMC en vue d'une refonte complète de ce régime douanier. Des droits de douane élevés, effectivement protecteurs, s'appliqueraient de manière courante aux frontières de l'Europe, mais, en échange, celle-ci s'obligerait à appliquer des droits réduits jusqu'à hauteur

de certains volumes dits "contingents". Or, trois semaines à peine après avoir fait une première proposition de contingent d'importation de blé s'élevant à 2,3 millions de tonnes, la Commission l'aurait relevée à 5 Mt, se dit-il. Que croire, alors que la Commission, qui ne veut ni confirmer, ni infirmer, a laissé pourrir ce dossier des importations depuis un an ? Que croire quand, le 3 octobre dernier à Paris, M.LAMY expliquait que la préférence communautaire "l'un des piliers de la PAC- c'était préférer les productions communautaires " à conditions comparables " ? A l'évidence, cette définition tout à fait nouvelle de M. Lamy tend à vider le concept de toute portée pratique, surtout face à des produits arrivant aux frontières à prix de dumping.

### O M C

#### VERS DES PROPOSITIONS EUROPÉENNES CONTRE LE MARKETING LOAN AMÉRICAIN

L'Union européenne compte prochainement proposer dans le cadre des négociations de l'OMC des disciplines spécifiquement applicables au système du marketing loan américain. Ce système, rappelons-le, permet aux fermiers de vendre sur le marché à très bas prix, le gouvernement fédéral leur versant la différence entre le prix perçu et un premier niveau de prix de soutien appelé loan rate, ce à la tonne vendue. Le marketing loan se présente donc à la fois comme un soutien à l'exploitant ("soutien interne" dans le langage de l'OMC) et comme une subvention à l'exportation, puisqu'il permet d'attaquer le marché à bas prix. Mais, si les accords de l'OMC de 1994 l'ont intégré dans les soutiens internes soumis à diminution, ils ne l'ont pas pris en compte au chapitre des réductions de subventions à l'exportation.

Dans des travaux qu'il a conduits en 2000 à l'instigation de l'AGPB, un universitaire nord-américain, Harry De Gorter, a démontré qu'ainsi, la politique céréalière américaine était moins contrainte par les accords de l'OMC que l'euro-péenne. Pourtant elle fausse davantage les marchés, les travaux de H. De Gorter le démontrent également. C'est sur eux que la Commission européenne, au nom de l'UE, fonde aujourd'hui sa démarche.

### MARCHÉS

#### OPÉRATION SÉDUCTION EN CHINE POUR L'ORGE DE BRASSERIE FRANÇAISE

Une opération de démonstration des qualités technologiques des orges de brasserie françaises a démarré cet été avec le premier brasseur chinois, TSINGTAO, et deux malteries de la province du Shandong (côte centre-est de la Chine). Elle s'inscrit dans le cadre d'un plan d'action en Chine élaboré par France Export Céréales, l'organisme de promotion de nos céréales sur le marché mondial.

En juin dernier, 300 tonnes d'orge beauceronne de variété Esterel ont été livrées sous forme de don à TSINGTAO et l'étape du maltage s'est déroulée peu après. Le brassage, lui, aura lieu fin octobre. Les résultats obtenus appuieront des actions de communication qui seront menées sur les variétés françaises d'orge de brasserie, sur les cahiers des charges dont les utilisateurs doivent demander le respect et sur les conditions de stockage à mettre en oeuvre pour optimiser la transformation de l'orge en malt. L'ITCF, institut technique des céréaliers français, appuyé par l'Institut Français de Brasserie et de Malterie, assure la coordination générale des essais et recueille les informations techniques utiles aux actions de communication ultérieures.

En attendant de devenir à terme le premier importateur mondial de blé, la Chine est déjà - et de loin - le premier importateur mondial d'orge de brasserie avec un volume d'achats de 2,5Mt par an. De là l'enjeu de cette opération de séduction.

#### PRIX DU BLÉ, PRIX DU PAIN

La forte augmentation des prix du blé dans les autres grands pays exportateurs que l'Europe et sur le marché mondial (hors UE) entraîne ici et là des hausses de prix de la farine et du pain.

Aux Etats-Unis, la farine pour pain moulé (pan bread) coûtait début septembre 271 \$ la tonne, soit 41% de plus qu'à la même période de 2001 et il fallait déboursier 34% de plus pour se procurer ce type de pain. En Australie, où les récoltes (réalisées en décembre/janvier) devraient être de plus de 40% inférieures à l'année dernière pour cause de sécheresse, il est annoncé une augmentation du pain de 5%. Au Soudan, le prix du pain était en hausse de 25 à 50% à la fin septembre. Aux Philippines, le sac de 25 kg de farine connaît une augmentation de prix de 27 à 35 euros selon la qualité de blé américain utilisée.



## EN ARGENTINE, LE BLÉ, MONNAIE LA PLUS SÛRE

Les céréales et les oléagineux sont redevenus pour les agriculteurs argentins une monnaie privilégiée. Dans le passé, lors des périodes d'inflation galopante, les producteurs avaient déjà l'habitude de ne commercialiser leurs grains, dont les cours intègrent les fluctuations du dollar, qu'au fur et à mesure de leurs dépenses.

Le retour de l'inflation et, également, les limitations à l'utilisation des dépôts bancaires, ainsi que la méfiance à l'égard des banques en général, les conduisent à renouer avec ce comportement. La bonne tenue des cours mondiaux vient évidemment s'ajouter à ces facteurs. Début septembre, soit 2 mois avant la prochaine récolte, les stocks de céréales et oléagineux détenus par les producteurs étaient deux fois plus élevés qu'habituellement à la même période, semble-t-il.

Dans ce contexte, les fournisseurs de tracteurs et divers constructeurs de véhicules ruraux ont mis en place des systèmes de paiement en nature (avec, en cas de vente à crédit, calcul des échéances en fonction des cours du marché à terme). D'autres industriels devraient suivre.

## FILIERES

### UN CONTRAT ENTRE LES CÉRÉALIERES ET LES PROFESSIONS DU TRANSPORT FLUVIAL

Au travers de l'Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC), la profession céréalière a conclu le 11 septembre dernier un contrat de croissance avec les professionnels du transport fluvial (batellerie artisanale, armateurs fluviaux, courtiers de fret fluviaux).

Ce contrat vise à une organisation plus efficace du transport fluvial des céréales en travaillant à l'amélioration et au renouvellement de la cale (adaptation et renouvellement des bateaux), à une modification des flux (regroupement de barges, par exemple), à la qualité du service (programmation des transports, respect des délais, traçabilité), à la formation et à l'accès au métier de transporteur fluvial.

Il se présente comme le complément de l'accord-cadre intervenu le 13 mars entre l'ONIC et Voies Navigables de France, dont l'objectif est de doubler d'ici 2010 les volumes de grains transportés par voie d'eau (la part de ce mode de transport est tombée à 10% du total, malgré la modicité de son coût). Cet accord du 13 mars portait sur le recensement des volumes susceptibles de passer à la voie d'eau et sur l'aménagement du réseau.

### BIOCARBURANTS : L'ALLEMAGNE VEUT MONTER EN PUISSANCE

En Allemagne, le Parlement a voté à la fin de la dernière législature de nouvelles dispositions de défiscalisation des biocarburants. Seule bénéficiait d'exonération fiscale, jusqu'alors, l'utilisation de bio-diesel pur. Désormais des exonérations sont possibles pour l'utilisation en mélange et en toutes proportions, d'une part, de bio-éthanol sous toutes ses formes (bio-éthanol, ETBE), d'autre part, de bio-diesel. Il est prévu que ces dispositions s'appliquent en 2003. Il n'y aura pas besoin d'autorisation des instances européennes si, d'ici là, les directives communautaires sur les biocarburants en cours de discussion sont adoptées définitivement.

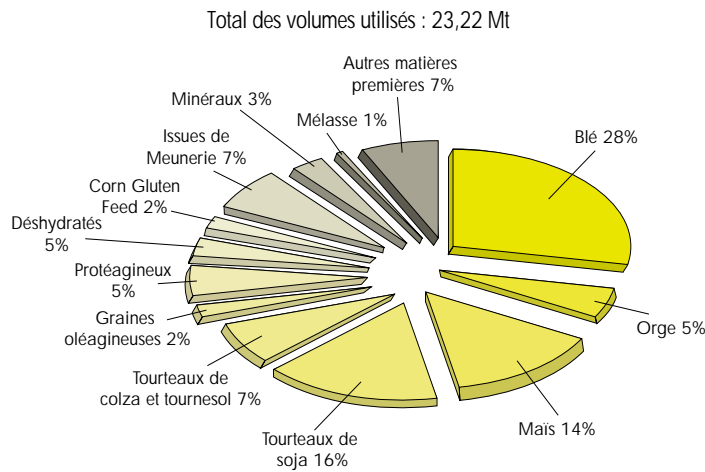
A lors que l'Allemagne est déjà le premier pays de l'UE pour ses surfaces consacrées aux biocarburants, cette législation devait permettre à sa filière biocarburants de progresser encore plus vite, en développant notamment une production d'ETBE (additif pour le super, issu de

bio-éthanol et de produits de raffinage du pétrole) aussi importante qu'en France. Aujourd'hui il n'y a pas de production d'ETBE en Allemagne.

Voilà qui devrait permettre à l'Allemagne d'être encore mieux positionnée si le nouveau régime que propose la Commission européenne pour les cultures énergétiques dans le cadre de la réforme de la PAC voit le jour (attribution d'un "crédit-carbone" de 45€ par hectare de culture énergétique dans la limite de 1,5 million d'hectares dans l'UE).

## INFO CHIFFRES

### FRANCE : 47,8% DE CÉRÉALES DANS LES ALIMENTS INDUSTRIELS DES ANIMAUX



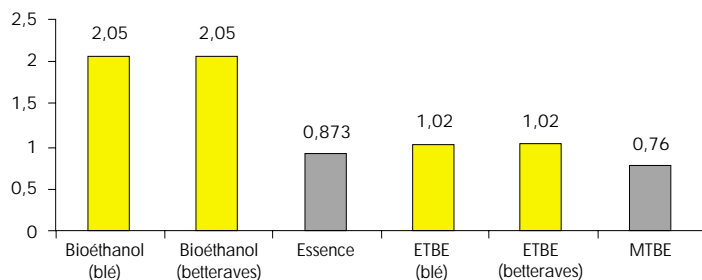
Source : SNIA

### BILANS ÉNERGÉTIQUES DES CARBURANTS: LE BIO-ÉTHANOL, LOIN DEVANT

Le ratio entre l'énergie produite sous forme de bio-éthanol (de blé, de betterave) et l'énergie fossile qu'il faut pour la produire est actuellement deux fois supérieur, environ, au ratio constaté pour l'essence, pour l'ETBE (additif pour l'essence issu de bio-éthanol et de produit de raffinage) et pour le MTBE (additif obtenu exclusivement à partir de pétrole). D'ici 2009, il pourrait être 3 fois supérieur.

Ces résultats, qui mettent en évidence l'intérêt de l'ajout direct de bio-éthanol dans l'essence, comme aux Etats-Unis et au Brésil, proviennent d'une étude conjointe de l'ADEME et du ministère de l'Industrie.

Bilans énergétiques des biocarburants et de l'essence(\*) :  
ratio énergie produite/énergie non renouvelable nécessaire à leur production



\* Données provisoires

Source : ADEME/ministère de l'Industrie

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 8, avenue du Président-Wilson, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.  
Contact : Pascal HURBAULT.



Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.